

DEC100264DR05

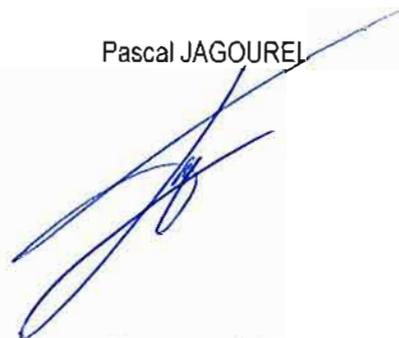
Délégués :

Piercarlo BONIFACIO



Directeur de l'unité

Pascal JAGOUREL



Directeur-adjoint

\*\*\*\*\*

Laurence GAREAUX



Administratrice

Sabine KIMMEL



Administratrice adjointe

\*\*\*\*\*

Pascale HAMMES



Gestionnaire d'équipe

Olga MARTINS



Gestionnaire d'équipe

# Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional au(x) responsable(s) de leur délégation

---

## **Dec110156DR05**

*Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional aux responsables de leur délégation*

### **Le délégué régional**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux.

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant M. Gilles TRAIMOND délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision n° 100018DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature aux responsables de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision n° 110155DR05 du 5 janvier 2011. nommant Mme Véronique GOUIN-LAMOURETTE aux fonctions d'adjointe à la responsable du Service des Ressources Humaines de la Délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

L'article 3 de la décision n° 100018DR05 est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles TRAIMOND, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, de Mme Gaëlle BUJAN, adjointe au délégué régional et de Mme Clarisse DAVID, responsable du service des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Véronique GOUIN-LAMOURETTE, adjointe au responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire ..

## **Article 2**

La présente décision prend effet à compter du 3 janvier 2011.

## **Article 3**

Les autres articles de la décision n° 100018DR05 sont inchangés.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 5 janvier 2011

Gilles TRAIMOND

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**Dec110098dr05**

*Délégation de signature consentie à M. Jean LASSÈGUE, M. Marcel SKROBEK, M. René DOURSAT, Mme Edith PERRIER, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**Le délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7656, intitulée Centre de recherche en épistémologie appliquée ;

**Vu** la décision n° 105247INSHS du 22 décembre 2010 portant nomination de M. Jean LASSÈGUE aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR 7656 à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010 ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jean LASSÈGUE, directeur par intérim de l'unité UMR 7656, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean LASSÈGUE, délégation de signature est donnée à M. Marcel SKROBEK, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, à M. René DOURSAT, Chercheur, aux fins mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite des crédits disponibles du GIS Institut des Systèmes Complexes Paris Ile-de-France, à Mme Edith

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

PERRIER, DR de l'IRD, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite des crédits disponibles du GIS Réseau National des Systèmes Complexes.

**Article 3**

La décision n° DEC105096DR05 du 3 novembre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend effet au 1<sup>er</sup> décembre 2010 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 12 janvier 2011

Gilles TRAIMOND  
Délégué Régional

# Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

---

## **Dec110109DR n° 05**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

### **Le directeur d'unité**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7656, intitulée « Centre de recherche en épistémologie appliquée » ;

**Vu** la décision n° 105247INSHS du 22 décembre 2010 portant nomination de Monsieur Jean LASSÈGUE aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR n° 7656 à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010 ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Marcel SKROBEK, IR2, Secrétaire général du CREA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marcel SKROBEK, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre au 31 décembre 2010, à Monsieur René DOURSAT, chercheur, Directeur de l'Institut des Systèmes Complexes Paris Ile-de-France, dans la limite des crédits disponibles du GIS Institut des Systèmes Complexes Paris Ile-de-France.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marcel SKROBEK, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, à Monsieur Arnaud BANOS, chercheur, Directeur de l'Institut des Systèmes Complexes Paris Ile-de-France, dans la limite des crédits disponibles du GIS Institut des Systèmes Complexes Paris Ile-de-France

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marcel SKROBEK, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Edith PERRIER, DR de l'IRD, Directrice du GIS Réseau National des Systèmes Complexes, dans la limite des crédits disponibles du GIS Réseau National des Systèmes Complexes.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

### **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2011

Le directeur d'unité

Jean LASSÈGUE

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**Dec110102dr05**

*Délégation de signature consentie à M. Jean LASSÈGUE, M. Marcel SKROBEK, M. Arnaud BANOS, Mme Edith PERRIER, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**Le délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7656, intitulée Centre de recherche en épistémologie appliquée ;

**Vu** la décision n° 105247INSHS du 22 décembre 2010 portant nomination de M. Jean LASSÈGUE aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR 7656 à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010 ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jean LASSÈGUE, directeur par intérim de l'unité UMR 7656, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean LASSÈGUE, délégation de signature est donnée à M. Marcel SKROBEK, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, à M. Arnaud BANOS, Chercheur, aux fins mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite des crédits disponibles du GIS Institut des Systèmes Complexes Paris Ile-de-France, à Mme Edith

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

PERRIER, DR de l'IRD, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite des crédits disponibles du GIS Réseau National des Systèmes Complexes.

**Article 3**

La décision n° DEC110098DR05 du 12 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 13 janvier 2011

Gilles TRAIMOND  
Délégué Régional